

Senetosà : des plaisanciers interpellés avec 28 douzaines d'oursins

C'est une pêche record, mais de celles que les plaisanciers auraient préféré dissimuler.

Hier en fin de matinée, les services de l'État (unité littorale des affaires maritimes de la direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud en lien avec la gendarmerie maritime) ont procédé au contrôle en mer d'un navire de plaisance dans le secteur du cap de Senetosà, avec à son bord 28 douzaines d'oursins braconnés.

À bord de l'embarcation d'une dizaine de mètres avec annexe, trois hommes ont été interpellés par une unité de la DDTM en patrouille dans le secteur. Stockés dans des caisses et des sacs, 28 douzaines d'oursins vivants.

Pêche illégale et infraction, puisque la récolte de l'oursin est strictement encadrée, et sa capture est interdite du 16 avril au 14 décembre de chaque année sur l'ensemble du littoral de Corse.

"Surtout, la réglementation permet aux plaisanciers de prendre

trois douzaines d'oursins par jour, lorsque la pêche est ouverte", informe Riyad Djaffar, administrateur des affaires maritimes.

Les oursins vivants ont été réintroduits dans leur milieu naturel. Le matériel des plaisanciers ayant servi à commettre l'infraction a été saisi, tout comme le navire impliqué et son annexe qui ont également été confisqués par les affaires maritimes d'Ajaccio. "On a des affaires régulières en Corse-du-Sud, dans le cadre du braconnage d'oursins, mais cela fait longtemps que nous n'avons pas opéré une saisie aussi importante", souligne l'administrateur.

Embarassés, les plaisanciers peu scrupuleux interpellés à Senetosà ont justifié cette pêche en assurant qu'ils ne connaissaient pas la réglementation.

Un procès-verbal a été dressé, transmis au procureur, et la note risque d'être salée. Les trois hommes encourent une peine maximale de 22 000 € d'amende. **A.-F.I.**



28 douzaines d'oursins braconnés ont été trouvées hier lors d'un contrôle en mer d'un navire de plaisance dans le secteur du cap de Senetosà. / DOCUMENT CORSE-MATIN